



COMITE NATIONAL DU
ASSEMBLEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT

DECRET D/2021/ - 0 0 3 1 /PRG/CNRD

PORTANT NOMINATION A UN POSTE DE RESPONSABILITE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION

la Charte de la Transition ;

la Loi L/2018/025/AN du 3 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration publique ;

le Communiqué N°01/2021/PRG/CNRD du 05 septembre 2021, portant prise effective du pouvoir par les forces de défense et de sécurité ;

l'ordonnance N°2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 Septembre, portant prorogation des lois nationales, des conventions, traités et accords internationaux en vigueur.

DECRETE

Article 1^{er} : Le Colonel Moussa CAMARA Matricule 197117Y précédemment Directeur de l'informatique et des statistiques est nommé Directeur Général des Services en remplacement du Général de Division Toumany SANGARE.

Article 2 : Le présent Décret, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 20/10/.....2021



Colonel Mamadi DOUMBOUYA